

# Bulletin

FGR-FP 86 - VIENNE



# tin

Bulletin FGR-FP 86 – avril 2024

## Toutes les raisons de rester mobilisé-es

### ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE

**Jeudi 16 mai 2024**  
**9h00 - 12h30**

(accueil à partir de 8h45)

#### Restaurant "la vieille auberge"

Chanteloup  
Vouneuil-sous-Biard

La réunion sera suivie d'un repas

Participation fixée à **22 €**

(coupon joint à retourner pour  
l'inscription et le choix du plat

**avant le 11 mai** - voir dernière page)

### Venez en nombre !

#### Ordre du jour :

- ⇒ Rapports d'activité et financier suivis des votes
- ⇒ Élection de la CE et du secrétariat départemental
- ⇒ Débat sur le thème :  
**Grand âge et "âgisme"**  
avec la participation  
d'**Éric-Angelo BELLINI**  
et de **Gaëlle OUVRARD**  
de l'AD-PA  
(Association des Directeurs au service des Personnes Âgées)
- ⇒ Repas à 12h30.

Ce début d'année est marqué par l'aggravation de deux conflits majeurs qui secouent la planète, en Ukraine et au Moyen Orient. La multiplication des propos bellicistes va à l'encontre de la recherche d'une négociation politique indispensable pour imposer la paix et le droit.

En France, alors que la pauvreté et les inégalités augmentent, le gouvernement engage un plan de 10 milliards d'économie sur les dépenses publiques et annonce déjà 20 milliards d'économie sur le budget 2025.

Les conséquences désastreuses pour les services publics, au niveau de l'hôpital et de l'école, pour le quotidien d'une majorité de la population, attaquent encore davantage notre modèle social. Et pendant ce temps l'extrême droite caracole dans les sondages.

Cependant, les mobilisations se poursuivent dans l'éducation, la fonction publique. Pour les retraité-es la mobilisation du 26 mars, a confirmé l'ancrage de l'arc unitaire du G9 dans les départements (plus de 150 initiatives sur 90 départements) avec, localement, une bonne couverture médiatique.

Non le compte n'y est pas, même si pour la première fois depuis longtemps le gouvernement a respecté la loi de revalorisation sur l'inflation. La loi de programmation « Grand Âge » est annulée alors que la situation catastrophique de la perte d'autonomie est une évidence pour toutes et tous. La loi du « bien vieillir » adoptée en mars 2024 ne règle rien. Inquiétant également, le projet de complémentaire dépendance obligatoire, faute d'investissement public. Menaces également sur les pensions de réversion qui sont pourtant la seule ressource de 1,1 million de femmes. L'annonce d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) ne répond pas aux disparités entre départements. S'il vise à simplifier les démarches, comment atteindre l'objectif sans création de personnels ?

La dématérialisation des services publics met en difficulté bien des personnes, notamment âgées, provoquant exclusion et renoncement aux droits.

Notre société va mal. Le gouvernement multiplie les choix réactionnaires dangereux. La loi immigration va à l'encontre du respect des droits humains. La stigmatisation des pauvres, des chômeurs et des retraité-es est à rejeter. Oui, un autre monde est possible en imposant un autre partage des richesses fondé sur une fiscalité plus juste, des financements pour des services publics rénovés, une Sécurité sociale refondée.

**Il nous faut gagner la bataille de l'opinion, l'heure est à la lutte, multiplions les initiatives !!!**

**Serge Garaté**

## Bilan financier 2023 de la FGRFP de la Vienne

### Trésorerie simplifiée

Charges		Produits	
Cotisations adhérents directs reversement « National » (70%)	696,64 €	Cotisations Adhérents directs	995,20 €
		Cotisations adhérents syndiqués (3,34 €)	1 142,28 €
Dépenses de fonctionnement		Autres recettes de fonctionnement	
Recrutement adhérents (timbres)	131,20 €	Intérêts livret épargne BRED	7,13 €
Repas AG 672,00 €	672,00 €	Chèques AG	430,00 €
Congrès DAX	1 195,16 €	Participation Congrès DAX	232,24 €
Repas régionale Angoulême	100,00 €		
Transport régionale Angoulême	75,00 €		
Assurance MAIF	201,20 €		
Remboursement frais de déplacement CE	89,79 €	Don frais de déplacements CE	89,79 €

**Total des charges : 3160,99 €**

**Total des recettes : 2896,64 €**

Reliquat au 31 déc 2022 : **10 439,05 €**  
Déficit 2023 : **- 264,35 €**  
Disponibilités au 31 déc 2022 : **10 439,05 €**  
Excédent 2022 : **69,16 €**  
Excédent 2021 : **414,42 €**

Disponibilités :  
Compte bancaire : **3 036,48 €**  
Livret BRED : **7 138,22 €**  
Total : **10 174,70 €**

**- Les comptes 2023 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs.**

Nombre d'adhérents : **342** syndiqués en 2023 et **13** adhérents directs en 2024  
**343** syndiqués en 2022 et **18** adhérents directs en 2023  
**355** syndiqués en 2021 et **21** adhérents directs en 2022

### Le mot de la trésorière :

Je tiens à remercier plusieurs personnes : Robert Barraud pour l'aide apportée lors de la passation de la Trésorerie; Michel Antonin et Jean-Christophe Roy les deux vérificateurs aux comptes qui ont accepté de remplir cette mission. Je tiens à remercier également François Chelers Trésorier National pour son aide technique.

En avril 2023, les 4 délégués du département ont participé au Congrès National de Dax et ont eu des remboursements divers (frais d'hôtel, de transport, de restauration). Il y a donc eu un déficit comme envisagé l'an dernier.

Tout au long de l'année, la section a participé à diverses manifestations en arborant des chasubles siglées FGR-FP; cela a provoqué des questions sur ce qu'est la FGR-FP de la part de retraités FP non syndiqués mais ne s'est pas concrétisé par de nouvelles adhésions directes.

En 2024, le nombre des adhérents est en baisse surtout en ce qui concerne les adhésions directes. Il y a donc une baisse des recettes, mais les réserves pourraient nous permettre de tenir quelque temps. Il y a toutefois nécessité de trouver les « moyens » qui permettront de pérenniser l'existence de la section départementale.

Bien cordialement.

**Danièle Thoreau** Trésorière de la section FGR-FP 86

## APPEL À CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION EXECUTIVE DEPARTEMENTALE

La commission exécutive départementale est élue lors de l'Assemblée Générale Départementale des adhérents ; elle est l'organe dirigeant la section. Elle se réunit 4 à 5 fois par an.

Chaque adhérent(e) peut être candidat(e) à la fonction de membre de cette commission. Les candidatures seront présentées au vote des adhérents présents à l'Assemblée Générale du 16 mai 2024.

### Bulletin de candidature à la CE départementale

M ou Mme : .....

Adresse : .....

.....

à renvoyer **avant le 11 mai 2024** à

Danièle Thoreau  
11 rue des érables  
86000 Poitiers

# La fatalité de la guerre ou l'éducation à la paix

Les guerres à Gaza, en Ukraine et ailleurs, avec leurs cortèges d'horreurs, blessant, tuant indistinctement enfants, femmes, civils, militaires provoquent quotidiennement notre effroi.

Que de gabegies, drames, destructions, massacres pourrions-nous, devrions-nous éviter !

La guerre est une insulte aux valeurs, à la raison, à l'intelligence humaines.

La considérer comme une fatalité n'en est-elle pas une autre ? S'interroger sur sa prévention, n'est-ce pas une obligation morale ?

Comment combattre les désirs de domination ? Certainement pas par la compétition outrancière véhiculée dans les media (y compris dans le sport business).



Alors, comment ?

Au dernier congrès de la FGR-FP à Dax l'an passé, la délégation de la Vienne a porté, conformément au souhait de notre Assemblée Générale départementale, le mandat **d'Éducation à la Paix** tout au long de la vie, en commençant à l'École.

Si le terme a finalement été repris dans la motion finale, cela n'a pas été de soi. Certes, la route sera longue, très longue...

Et il faudra aller au-delà de simples cours d'empathie à l'école. Mais on pourrait déjà tenter de faire évoluer les consciences dans cette direction, non ?

*Pierre Vallat*

## Au CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Renouvellement des membres pour 3 ans lors de la plénière du 6/12/2023 ; les représentantes FGR-FP n'ont pas changé.

Bonne relation avec le département qui a voté une ligne budgétaire pour les frais de déplacements des bureaux et commissions.

Les membres du 1<sup>o</sup> collège, représentants des usagers PA (Personnes Âgées) et PH (Personnes Handicapées), participent à diverses instances :

- Conseil Territorial de Santé, ARS; Conférence des Financeurs; Appels à Projet;
- Consultations : Projet Régional de Santé pour lequel nous faisons nos remarques et propositions et Projet Autonomie.
- Comité Technique Monalisa, lutte contre l'isolement, Agenda des Aidants, CIF-SP, Transports Solitaires,...

### Année 2023 :

- **Poursuite du travail** commencé avec la Collectivité sur l'accès à la mobilité pour les Personnes Empêchées (âgées, porteuses de handicap ou autre difficulté à prendre les transports en commun) ; suppression des conditions d'âge et de pourcentage de handicap; avancée pour Poitiers et sa 1<sup>o</sup> couronne, à poursuivre pour Grand Poitiers. Un budget spécifique a été voté avec un financement de l'ARS. Le D.A.C. (Dispositif d'Appui à la Coordination) est en charge de la gestion des demandes.

- **Conseil de Vie Sociale** dans les Établissements Médicaux Sociaux : Préparation avec le Conseil Départemental de notre participation aux CVS des EMS, EHPAD (publics, privés lucratifs ou non, hospitaliers) pour couvrir plusieurs zones géographiques du département, Résidences Autonomie, établissements pour PH ; ligne budgétaire supplémentaire votée par le département pour les déplacements CVS.

Dès septembre, nous avons assisté aux CVS; environ 55% des EHPAD sur 75 ont un représentant du CDCA. Bon accueil.

### - Semaine Bleue :

Chaque année l'Association de Gestion du CDCA aide financièrement, dans la mesure de ses

moyens, des projets d'animation pour/par les EHPAD ou CCAS, qui nous sollicitent : 1860 € pour 6 projets retenus. Subvention accordée à un établissement PH.

L'Association a organisé une conférence avec Annie de VIVIE, gérontologue, thème "Vieillir debout... jusqu'au bout" avec les soutiens financiers du département et logistique de la Mairie de Saint-Benoit.

- **Présence** aux États Généraux du Handicap, au congrès départemental de la FNADEPA (Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et services pour Personnes Âgées).

### Année 2024 :

- **Poursuite des actions** comme en 2023. Questions au Président du C.D. rencontré en février :

- Difficultés financières de nombreux établissements, quelles solutions,
- La revalorisation du Point GIR,
- Problèmes de recrutement de personnels,
- Les résultats des inspections des établissements,
- La MOBILITÉ dans l'ensemble du département.

- **Le Schéma des Solidarités 2025-2029** : participation en mars à 4 1/2 journées thématiques auxquelles participaient des professionnels PA et PH et des membres du CDCA.

- **Semaine Bleue** du 30-09 au 6-10 :

Thème : "Bouger ensemble pour entretenir la flamme".

- Préparation d'une conférence pour la Semaine Bleue, en cours.. ; conférence à venir de Cyril Gallion (CIF-SP) « Non, les vieux n'ont pas détruit la planète. ».

- **Préparation** des demandes de subventions pour les activités des établissements PA et PH.

- **Communication** : possibilité d'écrire un article dans le magazine départemental, accord, mais difficulté avec la politique éditoriale de la publication.

**À noter** : l'adresse de messagerie : [usager.cdca86@gmail.com](mailto:usager.cdca86@gmail.com).

**Marie-Claude Dagault (Titulaire) et Danièle Thoreau (Suppléante) représentantes FGR-FP 86**

**DEBAT**

# Loi grand âge, bien vieillir... plus d'engagement et de courage !

Dénommée LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, elle est le fruit des renoncements qui n'ont cessé d'affaiblir les promesses de campagne, tournant le dos aux différents rapports qui tous notaient les besoins urgents et conséquents pour l'accompagnement de la perte d'autonomie. Déposée en décembre 2022 par Aurore Bergé, cette loi a été adoptée le 19 mars 2024 par l'assemblée nationale puis le 27 mars 2024 par le sénat.

## Que recouvre cette loi "Bien vieillir"

On y traite de Prévention de la perte d'autonomie, de lutte contre l'isolement, des maltraitances et des droits des personnes en établissement, de mesures en faveur de l'aide à domicile, des activités et des régulations des Ehpad. Mais elle contourne tout véritable engagement financier et humain pour prendre à bras le corps les besoins pourtant quantifiés et reconnus.

Selon l'Insee, 21,3% des habitants ont 65 ans ou plus en France au 1er janvier 2023. D'ici 2030, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. le nombre des 78-84 ans progressera de 47 % et le nombre des plus de 85 ans va plus que doubler et même tripler à l'horizon 2050. Si beaucoup seront en relative pleine forme, d'autres connaîtront des problèmes de dépendance parfois très lourds. **Comment les accompagner correctement ? Quels financements, quelle gouvernance ?**

Les enjeux sont immenses. Alors que les besoins vont croissant et deviennent urgents, le gouvernement tergiverse sur une loi de programmation et de financement.

## Rappelons les revendications de la FGR-FP

- Une loi cadre de programmation et d'orientation prenant en compte les enjeux autour du vieillissement, instituant un droit à l'autonomie dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie. Cette loi cadre aurait pour objectif de fixer les moyens financiers (de 10 à 15 mds par an), humains (embauche de 200 000 personnes dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur d'aide à domicile) et organisationnels (droit autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale financé par les cotisations de façon pérenne).

- Face à l'insuffisance actuelle des 23 € de l'heure d'aide à domicile, il y a nécessité de passer rapidement à 30 €.

- Un grand service public de l'autonomie géré par les départements, avec des personnels à statut public, formés et correctement rémunérés avec des perspectives de carrière.

- Réduction du Reste à Charge pour la personne âgée, à domicile comme en EHPAD

- Abandon du principe de récupération de l'ASH (Aide Sociale à l'Hébergement) auprès des proches de la personne en Ehpad en cas de décès.

Serge Garaté

## Bulletin d'inscription obligatoire pour l'AG du jeudi 16 mai

à envoyer **avant le 11 mai** (avec le chèque si repas)

à  
**Danièle Thoreau**  
**11, rue des érables**  
**86000 POITIERS**

à partir de 8h45, accueil : café et viennoiseries

à 9h00 : assemblée générale

à 12h30 : repas servi au restaurant : **prix 22 €**

### Menu :

apéritif : cocktail maison et ses 2 amuse-bouches

\*Îles flottantes au crémeux d'asperges

\*Magret de canard aux saveurs forestières

ou

Poisson du jour

\*Tarte tatin et sa glace caramel beurre salé

eau - vin - café

Nom : ..... Prénom : .....

\* Participera à l'assemblée générale de la FGR-FP86 le **Jeudi 16 Mai** : (1) **OUI – NON**

\* Prendra son repas : (1) **OUI - NON** \* Sera accompagné(e) de ..... personnes.

Choix du plat : (A) Magret (1) **OUI – NON** Nombre : .....

(B) Poisson (1) **OUI – NON** Nombre : .....

(1) Rayer la mention inutile.

\* Nombre de repas retenus : ..... x **22 €** = ..... €.

\* Ci-joint un chèque de .....€ à l'ordre de FGR-FP86 .